AR PREFECTURE
005-200034502-20190626-201926060076BIS-DE
Reçu le 27/06/2019

Délibération n° 20192606-0076

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)

« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt-six du mois de juin à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 20 juin 2019 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 12
Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Dominique GOURY, Mme Nathalie LAJKO, Mme Florence MILLON, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN, M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents : 7
M. Benoît GOSSELIN, M. Philippe GONDRE, M. Paul DAVIN, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, M. Christian PARPILLON.

Etaient absents et représentés : 6
Mme Marie-Anne MANAUD ayant donnée pouvoir à M. Laurent DAUMARK, Mme Martine MARC ayant donné pouvoir à M. Carmine ROGAZZO, M. Paul DAVIN ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Emilie DROUHOT ayant donné pouvoir à Mme Florence MILLION, M. Benoît GOSSELIN ayant donné pouvoir à M. Jean-Yves GARNIER, M. Christian PARPILLON ayant donné pouvoir à M. Pierre-Yves MOTTE.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN

ECHANGE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR ET MONSIEUR ROBERT YVON

Monsieur le Maire

Rappelle à l'assemblée que la commune historique de Bénévent-et-Charbillac avait constitué des servitudes en amont de la propriété de Monsieur ROBERT Yvon pour des canaux. Aujourd'hui, ces derniers ne présentent plus d'enjeux pour la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur.

Précise qu'un échange de parcelles entre la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur et Monsieur ROBERT Yvon est envisagée. Les parcelles concernées sont les suivantes :

- parcelle cadastrée section 020 ZB76 (en totalité) appartenant à la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur ;
- parcelle cadastrée section 020 ZB57 (en partie, à diviser) appartenant à la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur ;
- parcelle cadastrée section 020 ZA46 (en partie, à diviser) appartenant à monsieur ROBERT Yvon.

Précise que la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur céderait à titre gratuit à Monsieur ROBERT Yvon les parcelles cadastrées section 020 ZB76 pour une contenance de 550 m²et section 020 ZB57 (en partie) pour une contenance d'environ 300 m².

En contre-échange, Monsieur ROBERT Yvon céderait à titre gratuit à la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur une partie de la parcelle cadastrée section 020 ZA46 pour une contenance d'environ 300 m².

Cet échange aurait lieu sans soulte.

A la majorité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Accepter** l'échange des parcelles suivantes :
    - parcelle cadastrée section 020 ZB76 pour une contenance de 550 m² propriété de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur ;
    - parcelle cadastrée section 020 ZB57 (en partie) propriété de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur ;

    contre

AR PREFECTURE
005-200034502-20190626-201926060076BIS-DE
Reçu le 27/06/2019

Délibération n° 20192606-0076

- Parcelle cadastrée section 020 ZA46, dont la monsieur ROBERT Yvon est propriétaire.

- **Donner** tous pouvoirs au Maire pour régulariser ces échanges de parcelles,
- **Autoriser** le Maire à signer l'acte de vente qui sera dressé par Maître JANCART, notaire à Saint-Bonnet-en-Champsaur.

Membres en exercice :	**19**	**Pour :**	**18**
Membres présents :	**12**	**Abstention :**	**0**
Membres représentés :	**6**	**Contre :**	**0**

Transmis en Préfecture le : 27 JUIN 2019
Affiché ou publié le : 27 JUIN 2019

Ainsi fait et délibéré le 26 juin 2019

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR 05 (Hles-Alpes)